

Procédure d'intervention de base

Objectifs d'intervention :

1. Offrir une écoute à la personne afin qu'elle puisse faire le point sur sa situation de mauvais traitements;
2. Aider à préciser les solutions que la personne entrevoit;
3. Donner de l'information sur les ressources disponibles;
4. Aider à préciser les démarches que la personne est prête à faire;
5. Référer la personne aux différentes ressources requises.

Points à discuter :

1. Description de la situation de mauvais traitements;
2. Démarches que la personne a faites jusqu'à maintenant pour y mettre fin;
3. Solution(s) que la personne entrevoit;
4. Démarches que la personne est prête à faire;
5. Référence et suivi.

LES MAUVAIS TRAITEMENTS FAITS AUX PERSONNES AÎNÉES

💧 Ressources

💧 Indicateurs

💧 Procédure d'intervention de base



Par le Comité de prévention des mauvais traitements

Lignes téléphoniques d'aide et d'information

- ✦ Ligne directe – Services sociaux aux aînés du Centre de Santé Memphrémagog
(819) 843- AÎNÉ (2463)
- ✦ Centre de Santé Memphrémagog – Info-Santé et Urgence-Détresse, 24 hres / 7 jrs
Magog (819) 843-2572
Stanstead (819) 876-7521
Mansonville (450) 292-3376
- ✦ Police : **911**
- ✦ Commission des droits de la personne :
(819) 820-3855
(888) 386-6711 (sans frais)
- ✦ AQDR Memphrémagog :
(819) 868-2342
(877) 868-2737 (sans frais)
- ✦ Centre d'aide aux victimes d'actes criminels :
(819) 820-2822

(877) 822-2822 (sans frais)

- ✦ Info- Abus (CLSC René-Cassin) :
(888) 489-2287 (sans frais)

Définition de « Mauvais traitements »

L'Organisation mondiale de la santé définit la maltraitance des personnes âgées « *par un **acte isolé ou répété, ou encore une absence d'intervention appropriée** qui se traduit dans toute **relation de confiance** et cause un **préjudice** ou une **détresse** chez la personne âgée.* »

Les mauvais traitements sont souvent subtils et difficiles à détecter. Pour vous aider voici quelques indicateurs (OMS) :

Indicateurs d'abus physique :

- Plainte d'agressions physiques;
- Chutes, blessures inexplicables;
- Brûlures et ecchymoses à des endroits ou de type inhabituel;
- Coupures, marques de doigts et autres preuves de contention;

- Trop ou pas assez de médicaments;
- Malnutrition ou déshydratation;
- Preuve de soins insuffisants ou de mauvaise hygiène.

Indicateurs d'abus psychosociaux :

- Changement dans les habitudes alimentaires ou troubles du sommeil;
- Peur, confusion ou air de résignation;
- Passivité, repli sur soi-même ou dépression de plus en plus marquée;
- Sentiment d'impuissance, de désespoir ou d'angoisse;
- Déclaration contradictoire;
- Hésitation à parler franchement;
- Évite les contacts physiques, oculaires ou verbaux;
- La personne âgée est tenue isolée par d'autres;

Indicateurs de négligence :

- Manque de vêtements ou vêtements inappropriés pour la saison;

- Mauvaises conditions de vie sanitaires;
- Malnutrition;
- Manque d'hygiène personnelle;
- Manque de prothèses
Absence de soins médicaux et dentaires appropriés;
- Supervision inadéquate;
- Absence d'aide et de relations amicales.

Indicateurs d'abus financier :

- Retraits d'argent irréguliers ou atypiques ou ne correspondant pas aux moyens de la personne âgée;
- Modification d'un testament ou changement de titre de propriété;
- Disparition de biens;
- Transactions suspectes sur le compte de la carte de crédit ou de débit;
- Signatures suspectes sur les chèques ou autres documents;
- Manque de confort alors que la personne âgée pourrait se l'offrir;
- Peur ou anxiété lorsqu'il est question de finances.

Indicateurs relatifs au proche aidant :

- Semble fatigué ou stressé;
- Semble trop intéressé ou pas assez;
- Fait des reproches à la personne âgée pour des actes tel que l'incontinence;
- Se montre agressif;
- Utilise un langage infantilisant ou déshumanisant;
- Ne veut pas que la personne âgée ait un entretien seule avec quiconque;
- Est sur la défensive quand on l'interroge, se montre peut-être hostile ou évasif;
- Le proche aidant s'occupe de la personne âgée depuis longtemps.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. « La maltraitance des personnes âgées », *Rapport mondial sur la violence et la santé*, 2002, p. 54.

Conseils généraux pour la prévention des abus financiers

- La majorité des abus dénoncés par les personnes victimes sont d'ordre financier et matériel;
- Apprendre à reconnaître les signes d'abus, d'escroquerie;
- Ne pas succomber aux promesses mirobolantes;
- Demeurer informé de ses affaires financières;
- Éviter l'isolement et garder le contact avec sa famille et ses amis;
- Exiger que les revenus soient directement déposés à l'institution financière;
- Ne garder qu'un minimum d'argent à la maison;
- Faire un budget annuel;
- Rédiger un mandat en cas d'incapacité;
- Au besoin, faire des procurations bien spécifiques avec une limite dans le temps et dans les champs d'action;
- Si vous êtes victime, n'hésitez pas à dénoncer et à demander de l'aide.